

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		001-F	002-F	003-F	004-F	005-F	006-F	007-F	008-F	009-A	010-Ha	
1	Unifamilial isolé et jumelé									X	X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé											
3	Trifamilial isolé											
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial											
8	Communautaire											
9	Maisons mobiles ou unimodulaire									X	X	
10	Résidence de villégiature et chalet	X	X	X	X	X	X	X	X			
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail											5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											
14	Services											
15	Hébergement et restauration											
16	Communications et transports en commun											
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics											
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel											
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X	X	X	X	X	X	X	X			
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive						X	X				
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes											
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
31	Agriculture avec élevage									X	X	
32	Exploitation forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
33	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé										8)	
35	Exclus											
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.5	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)											
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												
Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)												

Autentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		011-F	012-Cn	013-F	014-F	015-F	016-F	017-A	018-Ha	019-A	020-Cn	
1	Unifamilial isolé et jumelé							X	X	X		1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé								X			
3	Trifamilial isolé											
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial											
8	Communautaire											
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet	X		X	X	X	X					
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail								X			
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											
14	Services											
15	Hébergement et restauration											
16	Communications et transports en commun											
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics											
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel											
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X		X	X	X	X		X			
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes											
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X		X	X	X	X	X	X	X		
31	Agriculture avec élevage							X		X		
32	Exploitation forestière	X		X	X	X	X	X	X	X		
33	Chasse, pêche et piégeage	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé								8)			
35	Exclus								7)			
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)								200			
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	1		1	1	1	1	2	2	2		
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49	Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur											
50	les dérogations mineures (325,4)											
51												

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

_____ M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		021-F	022-A	023-F	024-A	025-Cn	026-A	027-P	028-A	029-F	030-A	
1	Unifamilial isolé et jumelé		X		X		X					1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé											
3	Trifamilial isolé											
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial											
8	Communautaire											
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet	X		X						X		
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail											
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											
14	Services											
15	Hébergement et restauration											
16	Communications et transports en commun											
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics							X				
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel											
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X		X						X		
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive									X		
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes											
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X	X	X	X		X	X	X	X	X	
31	Agriculture avec élevage		X		X		X		X		X	
32	Exploitation forestière	X	X	X	X					X	X	
33	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X		X		X	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé		4)					5)				
35	Exclus											
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)											
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	1	2	1	2							
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												
Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)												

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		031-A	032-F	033-Cn	034-F	035-A	036-P	037-Cn	038-A	039-A	040-Cn	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
1	Unifamilial isolé et jumelé	X				X			X	X		
2	Bifamilial isolé											
3	Trifamilial isolé											
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial											
8	Communautaire											
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet		X		X							
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail											
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											
14	Services											
15	Hébergement et restauration											
16	Communications et transports en commun						X					
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics						X					
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel			X								
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X	X	X		X					
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes											
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X	X		X	X			X	X		
31	Agriculture avec élevage	X				X			X	X		
32	Exploitation forestière	X	X		X	X			X	X		
33	Chasse, pêche et piégeage	X	X		X	X	X		X	X	X	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé			6)				6)				
35	Exclus			7)			7)					
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	0.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	0.0	7.0	7.0	7.0	7.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)											
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	1		1	2			2	2		
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												
Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)												

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

_____ M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES			ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES	
HABITATION			041-A	042-V										
1	Unifamilial isolé et jumelé		X											1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place
2	Bifamilial isolé													
3	Trifamilial isolé													2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale
4	Bifamilial et trifamilial jumelé													
5	Unifamilial contigu													3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise
6	Bifamilial et trifamilial contigu													
7	Multifamilial													
8	Communautaire													
9	Maisons mobiles ou unimodulaire													4) Un hippodrome
10	Résidence de villégiature et chalet			X										5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées
COMMERCE ET SERVICES														6) Des activités de fouilles archéologiques
11	Commerce de vente au détail													7) Camping
12	Commerce de gros													8) Maison unimodulaire
13	Commerce relié aux véhicules automobiles													
14	Services													
15	Hébergement et restauration													
16	Communications et transports en commun													
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE														
17	Services administratifs publics													
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS														
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel													
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs													
21	Conservation et récréation extensive		X	X										
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques			X										
INDUSTRIE														
23	Peu ou non contraignante													
24	Contraignante													
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage													
26	Extractive													
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE														
27	Production et distribution d'énergie													
28	Transport et activités connexes													
29	Services de télécommunication													
AGRICOLE ET FORESTIER														
30	Agriculture sans élevage		X											
31	Agriculture avec élevage		X											
32	Exploitation forestière		X											
33	Chasse, pêche et piégeage		X	X										
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ														
34	Autorisé													
35	Exclus													
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION														
Marge avant														
36	minimale		9.0	9.0										
37	maximale													
Marge arrière														
38	minimale		7.0	7.0										
39	maximale													
Marges latérales minimales														
40	Générale		2.0	2.0										
41	Combinée		5.0	5.0										
Hauteur en étages														
42	minimale													
43	maximale		2	2										
DENSITE														
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)													
45	Superficie maximale - services (m²)													
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment		2	1										
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)													
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES														
48														
AMENDEMENT														
49														
50														
51														
Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)														

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

_____ M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		101-Ha	102-Cn	103-Ha	104-A	105-Ha	106-Ha	107-Ha	108-Ha	109-M	110-Ib	
1	Unifamilial isolé et jumelé	X		X		X	X	X	X	X		1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé	X		X		X	X	X	X	X		
3	Trifamilial isolé			X						X		
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial									X		
8	Communautaire									X		
9	Maisons mobiles ou unimodulaire	X		X		X	X	X				
10	Résidence de villégiature et chalet	X				X	X					
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail			X					X	X		
12	Commerce de gros										X	
13	Commerce relié aux véhicules automobiles									X	X	
14	Services									X	X	
15	Hébergement et restauration	X	X							X		
16	Communications et transports en commun									X		
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics									X		
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel									X		
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs									X		
21	Conservation et récréation extensive	X	X			X	X					
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X	X	X		X	X	X		X		
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante									X	X	
24	Contraignante										X	
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes									X		
29	Services de télécommunication									X		
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage			X	X	X	X	X	X	X		
31	Agriculture avec élevage			X	X							
32	Exploitation forestière					X	X	X	X			
33	Chasse, pêche et piégeage	X			X	X	X	X	X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé								8)			
35	Exclus		7)							7)		
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	6.0	9.0	6.0	9.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	9.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	4.0	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	9.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2		2	2	2	2	2	2	3	3	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)			200					200	1000		
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2		2		2	2	2	2	4		
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												
Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)												

Autentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		111-Ha	112-Ha	113-Ia	114-M	115-M	116-Ha	117-Ha	118-Hc	119-Ha	120-P	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
1	Unifamilial isolé et jumelé	X	X		X	X	X	X		X		
2	Bifamilial isolé	X	X		X	X	X	X		X		
3	Trifamilial isolé				X	X						
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial								X			
8	Communautaire				X	X			X			
9	Maisons mobiles ou unimodulaire		X									
10	Résidence de villégiature et chalet											
COMMERCE ET SERVICES												5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
11	Commerce de vente au détail				X	X			X			
12	Commerce de gros				X							
13	Commerce relié aux véhicules automobiles				X	X						
14	Services				X	X						
15	Hébergement et restauration				X	X						
16	Communications et transports en commun				X	X						
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics				X	X					X	
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel											
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive											
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques				X	X						
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante			X	X							
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie			X								
28	Transport et activités connexes			X								
29	Services de télécommunication			X								
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X	X		X	X						
31	Agriculture avec élevage											
32	Exploitation forestière		X									
33	Chasse, pêche et piégeage	X			X							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé	8)					8)	8)		8)		
35	Exclus				7)	7)						
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	6.0	6.0	9.0	9.0	9.0	6.0	6.0	6.0	6.0	9.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1.5	1.5	2.0	2.0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	3	3	3	2	2	3	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)				200							
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	2		3	3	2	4	15	2		
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

_____ M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		121-Ha	122-M	123-M	124-M	125-Ha	126-P	127-Ha	128-Ha	129-Ha	130-Ha	
1	Unifamilial isolé et jumelé	X	X	X	X	X		X	X	X	X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
3	Trifamilial isolé		X	X	X							
4	Bifamilial et trifamilial jumelé		X	X								
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial			X								
8	Communautaire		X	X	X							
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet											
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail		X	X	X							
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											
14	Services		X	X	X		X					
15	Hébergement et restauration		X	X	X							
16	Communications et transports en commun		X	X	X							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics		X	X	X		X					
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel		X	X	X		X					
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs		X	X								
21	Conservation et récréation extensive	X										
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X	X	X							
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes						X					
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage											
31	Agriculture avec élevage											
32	Exploitation forestière											
33	Chasse, pêche et piégeage											
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé	8)				8)	2)	8)	8)	8)	8)	
35	Exclus		7)	7)	7)							
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	6.0	6.0	2.0	9.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	
37	maximale	9.0	9.0	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0			
Marge arrière												
38	minimale	9.0	7.0	7.0	9.0	9.0	5.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	3	3	2	3	2	2	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)		1000	800	1000					200		
45	Superficie maximale - services (m²)		500	500	500							
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	3	12	3	2		2	2	2	2	
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48	Stationnement interdit en façade		X									
49	Vinyle interdit comme matériau de recouvrement		X	X								
50	Installation d'enseignes selon l'article 4.5.9		X	X								
AMENDEMENT												
51												
52												
53												
Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)												

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		131-Ha	132-M	133-M	134-M	135-V	136-A	137-Ha	138-A	139-Ic	140-Ia	
1	Unifamilial isolé et jumelé	X	X	X	X		X	X				1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome
2	Bifamilial isolé	X	X	X	X			X				
3	Trifamilial isolé	X	X	X	X							
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial	X			X							
8	Communautaire	X	X	X	X							
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet											
COMMERCE ET SERVICES												5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
11	Commerce de vente au détail		X	X	X	X					X	
12	Commerce de gros										X	
13	Commerce relié aux véhicules automobiles		X	X							X	
14	Services		X	X	X						X	
15	Hébergement et restauration		X	X	X	X						
16	Communications et transports en commun		X	X								
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics		X	X	X					X		
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel		X	X	X							
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs			X	X	X						
21	Conservation et récréation extensive							X				
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X	X	X	X						
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante										X	
24	Contraignante										X	
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive									X		
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes									X	X	
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X			X		X	X	X			
31	Agriculture avec élevage								X			
32	Exploitation forestière							X				
33	Chasse, pêche et piégeage				X		X	X	X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé	8)						7) 8)				
35	Exclus		7)	7)	7)							
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
37	maximale						9.0					
Marge arrière												
38	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	4.0	4.0	
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	9.0	9.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	3	3	3	2	2	2	2	3	3	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)											
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	3	3	4		2	2				
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

_____ M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		141-Ic	142-Ia	143-M	144-M	145-M	146-M	147-M	148-Ia	149-Ha	150-Ha	
1	Unifamilial isolé et jumelé			X	X	X	X	X		X	X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé			X	X	X	X	X		X	X	
3	Trifamilial isolé			X	X	X	X	X				
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial											
8	Communautaire			X	X	X	X	X				
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet											
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail	X	X	X	X	X	X	X	X			
12	Commerce de gros	X	X						X			
13	Commerce relié aux véhicules automobiles	X	X			X			X			
14	Services	X	X	X	X	X	X	X	X			
15	Hébergement et restauration			X	X	X	X	X				
16	Communications et transports en commun								X			
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics			X	X	X	X	X				
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel											
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive											
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques			X	X	X	X	X				
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante	X	X						X			
24	Contraignante	X										
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive	X										
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes		X									
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage		X								X	
31	Agriculture avec élevage											
32	Exploitation forestière		X									
33	Chasse, pêche et piégeage		X			X	X	X		X		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé			3)						8)	8)	
35	Exclus			7)	7)	7)	7)	7)				
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	9.0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	4.0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	4.0	1.5	1.5	
41	Combinée	9.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	9.0	5.0	5.0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	3	2	3	3	3	3	3	3	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)			1000	1000	1000	1000	1000				
45	Superficie maximale - services (m²)			500	500	500	500	500				
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment			3	3	3	3	3		2	2	
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

_____ M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

Regl. 403

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES												
HABITATION		151-M	152-Ha	153-Ha	154-Ha	155-Ha	156-Ha	157-Cn	158-Cn	159-Ha		
1	Unifamilial isolé et jumelé	X	X	X	X	X	X			X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) Un usage de transport par camion avec garage d'entretien sur place, uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire	
2	Bifamilial isolé	X					X			X		
3	Trifamilial isolé	X										
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial											
8	Communautaire	X										
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet		X	X	X	X				X		
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail	X	X	X	X	X				X		
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles	X										
14	Services	X										
15	Hébergement et restauration	X	X	X	X	X				X		
16	Communications et transports en commun											
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics	X										
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel		X	X	X	X				X		
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X	X	X	X	X				X		
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes											
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage						X					
31	Agriculture avec élevage											
32	Exploitation forestière						X					
33	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X		X		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé		8)	8)	8)	8)	8)		6)	8)		
35	Exclus	7)										
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0		
37	maximale						9.0					
Marge arrière												
38	minimale	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0		
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5		
41	Combinée	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0		
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	3	2	2	2	2	2	1	1	2		
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)	1000										
45	Superficie maximale - services (m²)	500										
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	3	2	2	2	2	2			2		
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier